

La délégation française dans la salle des séances.

Photo Ciné Loudan.

DEUXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE FORESTIÈRE

POINTE NOIRE, 3-11 Juillet 1958
(d'après le rapport du Secrétariat Conjoint CCTA/CSA)

SUMMARY

THE SECOND SESSION OF THE INTER-AFRICAN FORESTRY CONFERENCE AT POINTE NOIRE

After drawing up a balance-sheet of the forestry policies and examining the implementation of the general recommendations of the Abidjan meeting, the Conference surveyed the methods relating to the study of natural plantation, to artificial silviculture, and defined the principles tending to improve forestry policies.

Three separate committees have studied the nomenclature of African forest formations, the problems concerning woodlands and fire protection.

RESUMEN

LA 2ª REUNION DE LA CONFERENCIA INTERAFRICANA FORESTAL DE POINTE NOIRE

La Conferencia, después de haber establecido el balance de la política forestal y examinado el curso dado a las recomendaciones generales de la Conferencia de Abidjan, ha fijado los métodos relativos al estudio de las repoblaciones naturales, de la selva-cultura artificial y definido los principios encaminados al mejoramiento de la política forestal.

Tres comisiones han estudiado por separado la nomenclatura de las formaciones forestales africanas, la selva no tupida y los incendios y degradaciones.

Sous la présidence de M. L. BÉGUÉ, Inspecteur général des Services Forestiers de la France d'Outre Mer, Chef de la Délégation française, et la vice-présidence de M. C. SWABBY, Forestry Adviser to the Secretary of State of the colonies, Chef de la Délégation britannique, se sont réunis 46 délégués représentant la Belgique, la France, le Ghana, le Portugal et le Royaume Uni ainsi qu'un observateur de la F. A. O.

A l'ordre du jour figuraient :

1) Bilan de la politique forestière (suite donnée aux Recommandations générales de la Conférence d'Abidjan).

2) Etude des peuplements naturels.

3) Sylviculture artificielle.

4) Amélioration de la politique forestière.

Trois commissions séparées ont discuté respectivement du rapport de M. AUBREVILLE sur la terminologie des formations forestières, des problèmes relatifs aux forêts claires et des questions des feux courants.

En outre trois excursions ont donné aux congressistes l'occasion de discussions pratiques sur le terrain.

I. — BILAN DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Les délégués ont d'abord examiné la suite donnée aux recommandations générales de la Conférence d'Abidjan en ce qui concerne : la constitution et la défense du domaine forestier, les droits d'usage, les forêts communales régionales et provinciales, la propagande et la formation des cadres.

Après avoir étudié les rapports présentés par les gouvernements membres et certains aspects particuliers, la Conférence **recommande** :

--- que dans chaque pays la constitution définitive d'un domaine forestier permanent soit poursuivie, à concurrence du taux de boisement reconnu nécessaire et adéquat, compte tenu des facteurs climatiques, démographiques et économiques qui

déterminent localement l'équilibre dans l'utilisation des terres ;

--- que les Gouvernements responsables poursuivent leur effort par tous les moyens adéquats et notamment par l'enseignement et l'éducation de base pour persuader les populations de la grande importance que présentent en Afrique la protection de l'arbre et le bon usage de la forêt ;

--- que les Gouvernements responsables mettent au premier rang de leurs préoccupations et de leurs programmes la formation de techniciens africains qualifiés, et que dans certains cas, il soit fait appel à la C. C. T. A. pour compléter la formation et la spécialisation en commun de techniciens forestiers servant dans des pays différents.

II. — ÉTUDE DES PEUPEMENTS NATURELS

a) **Méthodes d'estimation des forêts d'Afrique tropicale en vue de leur aménagement et leur accroissement.**

Certains délégués ont souligné la nécessité d'asseoir toute expérimentation forestière sur une base statistique solide et d'uniformiser les méthodes d'inventaires. Parmi celles-ci la photographie aérienne est très intéressante du point de vue de l'estimation du volume exploitable dans les forêts à dominance marquée d'une essence aisément repérable. De même la connaissance des caractéristiques de la surface terrière conduit à une estimation de la production de la forêt et devrait aboutir à l'établissement de tarifs de cubage locaux.

b) **Reconstitution naturelle des forêts dans les zones exploitées et dans les régions parcourues par l'agriculture.**

Il est reconnu que l'interférence humaine peut exceptionnellement favoriser la régénération naturelle de quelques espèces très héliophiles (okoumé, limba) mais elle est insuffisante pour reconstituer les peuplements exploités.

c) **Méthodes dites naturelles de régénération et d'amélioration.**

Le jardinage, qui consiste à appliquer dans les forêts tropicales un système d'enrichissement basé sur la sélection des espèces est, avant tout, fonction de la régénération préexistante dans la forêt avant toute intervention dans les catégories de grosseur comprises entre le gaulis et le perchis.

Suivant l'expérience de Ghana, le peuplement préexistant doit être au minimum de 23 pieds à l'hectare d'essences de valeur de 30 cm à 1 m 50 de circonférence pour décider de l'application de la méthode de jardinage.

Le concept d'essence de valeur ne doit pas trop se limiter au noyau d'essences connues sur le marché car au fur et à mesure des progrès de la technique d'utilisation il s'y ajoute une gamme de plus en plus grande d'espèces nouvelles. Les aménagements doivent donc viser à des productions suffisamment variées.

Quand la régénération préexistante est déficitaire on applique dans les forêts semi-décidues de Nigeria et de Ghana le « Tropical shelterwood system »,

méthode d'amélioration par coupes progressives. Celle-ci exige une main d'œuvre qualifiée et sa réussite est conditionnée en grande partie par la continuité des dégagements.

Compte tenu des résultats très encourageants déjà obtenus, la **Conférence recommande** que les expériences actuellement en cours soient poursuivies et étendues à grande échelle sous un contrôle régulier comportant notamment des inventaires périodiques de placeaux permanents, de façon que leur efficacité soit scientifiquement constatée.

III. — SYLVICULTURE ARTIFICIELLE

a) Essences spontanées.

Les débats ont porté principalement sur la sylviculture du Chlorophora, du Limba et de l'Okoumé, ainsi que sur les avantages et inconvénients des méthodes de plantations serrées et celles à grand écartement.

En ce qui concerne le Chlorophora, on n'a pratiquement enregistré que des échecs dans les différents essais de plantations. Le problème principal au sujet de cette essence est celui de la lutte contre le *Phytolima lata*. Des investigations sont à poursuivre dans cette voie.

La sylviculture de l'Okoumé s'est fortement modifiée. Au début, l'on tentait de se rapprocher des conditions de régénération naturelles en ouvrant de larges bandes séparées par des bandes forestières intactes. Actuellement, la méthode employée est la plus brutale : l'on procède à l'élimination complète de la futaie par ceinturage et empoisonnement, et l'on plante à écartement de 5 x 6 ou 6 x 6 au lieu des écartements plus serrés adoptés précédemment.

La sylviculture à grand écartement du Limba soulève des observations quant au mauvais élagage qui diminue fortement la valeur du bois.

Ces discussions ont entraîné un large débat sur les valeurs des différentes méthodes intensives ou extensives. Certains reprochent aux méthodes extensives le défaut d'élagage, la conduite

difficile du recrû et le trop petit nombre de sujets d'élite.

La méthode dite « des placeaux denses » permettrait de remédier à ces inconvénients.

On a fait observer que si les arbres plantés à grand écartement sont de moins bonne forme technologique, leur accroissement est beaucoup plus rapide. Or, il s'avère que l'évolution actuelle tend à utiliser la plus grande quantité de matières premières plutôt que des produits de grande valeur. Cette constatation, vraie en ce qui concerne l'Okoumé, est contestée pour certaines autres essences.

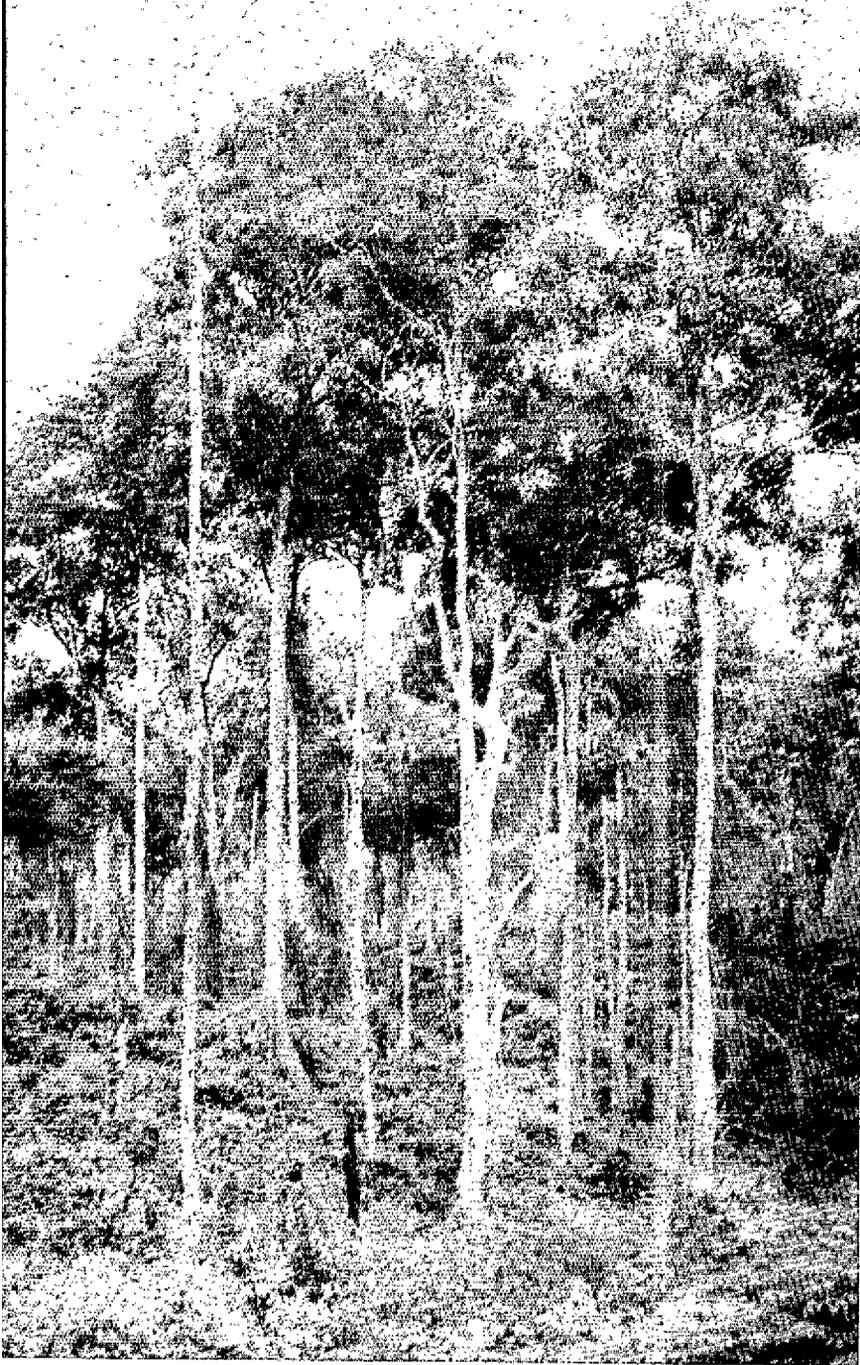
b) Introduction d'espèces exotiques.

L'introduction des essences exotiques soulève la question générale de savoir si les indications fournies par les écologistes sont suffisantes pour se



Jeune plantation de Limba
dans la forêt de Boku N'Situ.

Photo Ciné Loudan.



Forêt éclaircie pour les plantations
de Limba.

Photo Ciné Loudan.

menée depuis près de 200 ans dans les Indes avec *E. globulus* que le rendement après replantation reste le même, ce qui semble indiquer qu'il n'y a pas eu de dégradation du sol.

L'intérêt de l'introduction de certaines espèces de bambous a été souligné spécialement en ce qui concerne la satisfaction des besoins des populations rurales en régions très peuplées, du fait des utilisations très variées qu'elles offrent.

Les seuls Pins qui, dans l'état de nos connaissances actuelles paraissent pouvoir s'adapter dans les régions de basse altitude sont le *Pinus caribaea* race du Honduras, *P. occidentalis* et *P. merkusii*.

Il a été cependant signalé que le *P. khasya* s'est relativement bien comporté à basse altitude à Madagascar. Son excellent comportement à altitude élevée et sa résistance au feu méritent d'être soulignés.

La complexité du problème de l'introduction des exotiques faisant apparaître la nécessité d'une liaison entre les Etats, la **Conférence recommande** l'échange le plus large possible de graines d'espèces exotiques d'origine certifiée et de renseignements relatifs à ces espèces entre les intéressés ; et, d'autre part, que des essais d'introduction d'essences

exotiques dans les régions chaudes de basse et de moyenne altitude soient effectués de manière plus systématique.

IV. — AMÉLIORATION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

1) Mesures tendant à l'obtention d'un équilibre biologique dans l'utilisation des terres.

La Conférence a estimé opportun de substituer à la notion d'équilibre biologique dans l'utilisation des sols, la notion plus concrète d'aménagements régionaux en vue de la mise en valeur équilibrée du potentiel agricole, pastoral, sylvicole dans

prononcer. Il résulte du débat que l'écologie est indispensable pour orienter les expériences, mais que seule, une expérimentation très large permet de tirer des conclusions définitives.

L'Eucalyptus a donné lieu à un large échange de vues. Le problème des termites est loin d'être résolu et la lutte dépend des différentes espèces d'insectes. L'inconvénient de l'hybridation a été également souligné et l'attention a été attirée sur la nécessité d'avoir des semenciers authentifiés.

Si de nombreuses espèces d'Eucalyptus donnent pleine satisfaction dans les régions de haute altitude, on est encore loin d'être fixé sur les Eucalyptus convenant aux régions de basse altitude.

En ce qui concerne la détérioration du sol par la culture de l'Eucalyptus, il résulte d'une expérience

le cadre de l'utilisation rationnelle des sols. En conséquence, la Conférence recommande que des programmes d'aménagement régionaux soient élaborés et exécutés dans la mesure du possible ; que les plans régionaux tiennent compte des impératifs de la politique forestière et notamment des besoins croissants en produits ligneux. D'autre part, elle recommande instamment aux Gouvernements de mettre en application la recommandation fondamentale adoptée à la Conférence sur la Protection de la Faune et de la Flore à Bukavu en 1954, qui préconisait de prendre des mesures conjointes en Afrique au Sud du Sahara pour la conservation des ressources naturelles : forêts, végétation, faune, sols, eaux, tout en tenant compte des besoins vitaux des populations africaines et au plus grand bénéfice de leur bien-être futur.

2) Mesures tendant à l'obtention d'un rendement soutenu des forêts de l'Afrique tropicale.

La Conférence, constatant que les réserves en essences de valeur des forêts denses humides exploitables sont très limitées, que les exploitations et les défrichements des agriculteurs réduisent rapidement ce capital, qu'au rythme actuel des réalisations et destructions, la fin de l'exploitation industrielle de ces essences peut être envisagée à des échéances qui risquent d'être courtes ;

— constatant, d'autre part, le développement toujours croissant de la demande des bois africains pour la consommation locale et l'exportation ; recommande aux Gouvernements responsables de prêter attention à l'éventuelle disparition de leurs richesses forestières naturelles et d'y parer en adoptant des mesures de conservation et de classement de leurs forêts et en appliquant des programmes importants d'opérations sylvicoles dont l'objet sera d'améliorer et d'enrichir des forêts ; celles-ci, ainsi protégées et traitées, pourront plus tard, à elles seules, assurer la pérennité de la production.

3) Liaison permanente à établir en matières forestières.

La Conférence rappelle que le besoin d'une liaison permanente dans le domaine forestier est indiscutable (les débats de Pointe-Noire ont, à diverses reprises, mis en évidence cette nécessité) et regrette que la formule de liaison préconisée par la Première Conférence Interafricaine n'ait en fait pas été utilisée.

Elle recommande que des réseaux de correspondants soient constitués sans délai et que, à titre provisoire, le secrétariat de la C. C. T. A. donne les facilités nécessaires de traduction et de diffusion des documents.

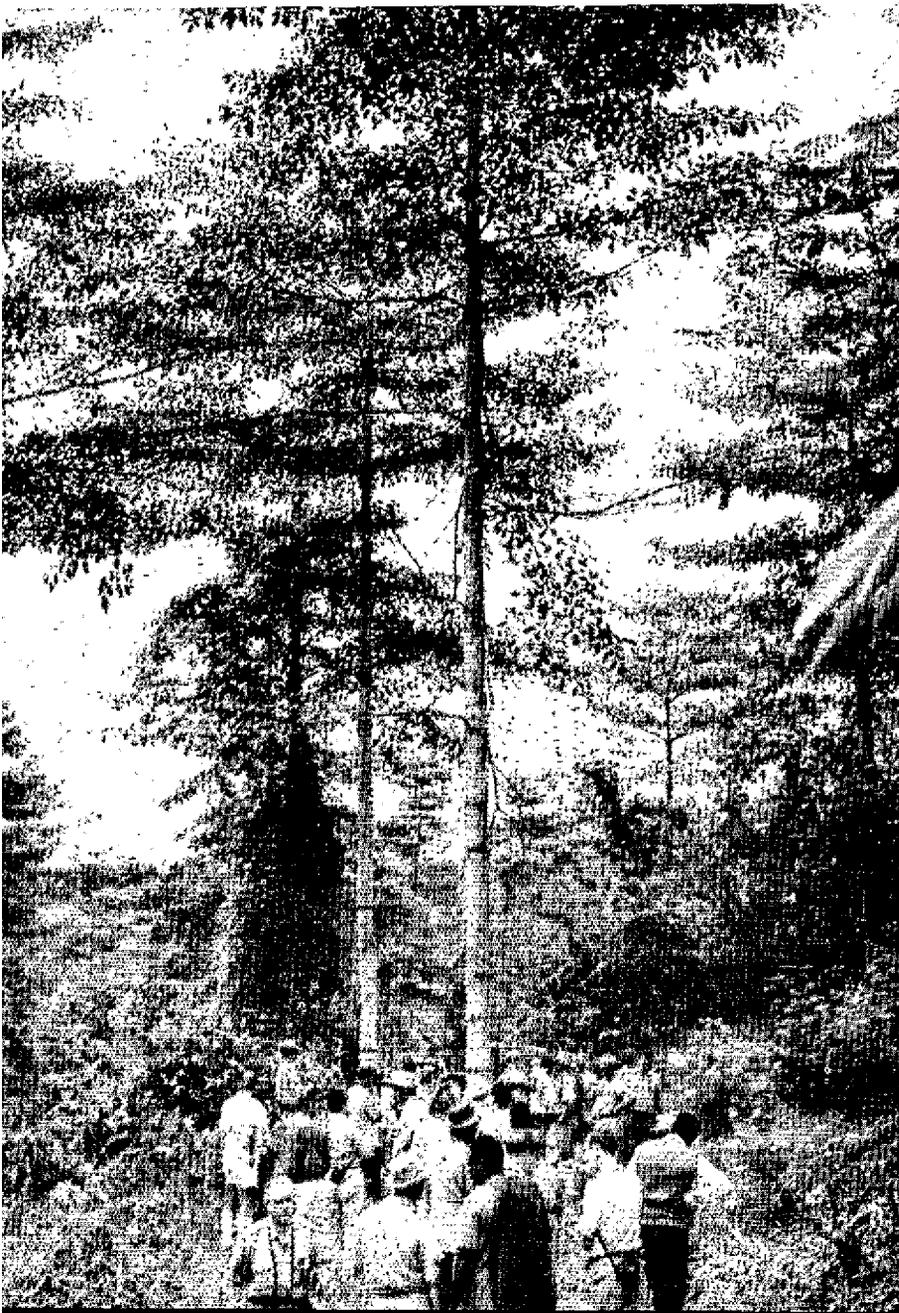
V. — NOMENCLATURE DES FORMATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES

Réunie sous la présidence de M. M. E. DOMMEN (Royaume Uni) la I^{re} commission a préparé et la Conférence a adopté les recommandations suivantes :

— l'adoption d'un système de nomenclature des formations forestières africaines qui est la reproduction — sauf quelques modifications et additions secondaires — de celui qui fut adopté à Yangambi en 1956 par les phytogéographes réunis par le C. S. A. ;

Jeunes plantations de Limba dans la forêt de Boku N'Siku.

Photo Ciné Loudan.



— l'établissement par M. AUBRÉVILLE d'une étude descriptive accompagnée d'un projet de nomenclature de typologie topographique forestière ;

— la préparation, sous la direction de M. AUBRÉVILLE, d'un Atlas extensif des principaux types de végétation qui comporterait une série de diagrammes, schémas structuraux et photographies.

VI. — FORÊTS CLAIRES

Sept communications ont été présentées à ce sujet à la 2^e commission présidée par le Dr GARRITH (Royaume-Uni).

Ce type de forêt généralement désigné sous le nom de « Miombo » est une formation à *Brachystegia-Isobertinia*. C'est généralement une forêt dense, assez haute, avec un couvert de graminées; elle est totalement différente de la forêt ouverte et de la savane. C'est probablement le type de forêt le plus répandu en Afrique Tropicale. Elle couvre au moins un million de milles carrés et probablement beaucoup plus. Cet énorme massif forestier est concentré dans les Territoires du Tanganyika (Afrique Orientale), des Rhodésies et du Nyassaland, du Congo Belge et de l'Afrique Orientale Portugaise. Ces régions sont généralement assez sèches et relativement peu peuplées par l'homme et la faune sauvage. Elles sont éloignées de tout marché. Dans ce type de forêt, l'exploitation présente un caractère éminemment local; en particulier, en Rhodésie du Nord et au Congo Belge, dans la région du cuivre, la forêt est massacrée pour servir les besoins des Mines. Au Tanganyika, elle est exploitée pour l'apiculture; il résulte de cette activité un commerce d'exportation en cire d'abeilles et en miel.

Des types de forêt similaires, bien que souvent composées d'espèces différentes (*Isobertinia*, *Azelia*, *Umpaca*, etc...) se rencontrent dans le Nord et le Nord-Ouest des zones tropicales africaines (Guinée, Soudan français, Nord de la Côte d'Ivoire et Nord du Dahomey).

Les principaux problèmes relatifs à ce type de forêt sont :

a) Problème de sylviculture.

1) Amélioration des méthodes d'inventaire.

2) Effet du feu sur la régénération des zones exploitées et sur la qualité des bois en cours de croissance.

3) Effet de la concurrence sur les espèces de valeur économique.

4) Reboisement des régions à Miombo, en autres espèces.

5) Ecologie du *Pterocarpus angolensis*, particulièrement en ce qui concerne la possibilité d'obtenir une plus grande densité.

6) Régénération artificielle de *P. angolensis*.

b) Problème d'utilisation.

1) Une plus grande utilisation des espèces secondaires en particulier *Brachystegia spp.* et *Isobertinia spp.*



Limba âgé de 7 ans
dans la forêt de Boku N° Siku.

Photo Ciné Loudan.

2) Amélioration des moyens de transport pour compenser la faible densité de bois exploitables.

3) Scieries mobiles pour diminuer la quantité de déchets (sciures et chutes) transportés.

c) **Apiculture.**

Cette industrie fait l'objet d'études intensives au Tanganyika et devrait être développée.

La Conférence **recommande**, en conséquence, que la sylviculture en forêt Miombo, l'utilisation et l'exploitation de ces forêts et d'autres forêts claires du même genre soient traitées comme un problème urgent présentant un caractère éminemment interafricain, et qu'il soit procédé à un échange complet d'informations entre les pays intéressés.

VII. — FEUX ET DÉGRADATIONS

La 3^e Commission, réunie sous la présidence de M. TONDEUR (Belgique) a étudié :

1) **L'influence des feux sur le sol, le ruissellement et l'érosion, la végétation forestière,**

2) **les mesures techniques, réglementaires, d'éducation et de propagande relatives à la protection contre les feux.** Les avantages et les inconvénients des trois méthodes techniques (pare-feux dés herbés, pare-feux végétaux, brûlage périphérique préventif) sont à envisager sous l'angle de la rentabilité d'une part, sous l'angle de l'efficacité d'autre part. Le choix des méthodes à appliquer est étroitement subordonnée à des considérations locales : productivité escomptée des terrains protégés, compte tenu de la fertilité ; violence des incendies à arrêter, conditionnée par le vent et par la vigueur de la végétation graminée ; valeur des produits ligneux ou forestiers secondaires, éventuellement récoltés sur les cordons boisés ; adaptation des essences utilisées pour la constitution des pare-feux végétaux aux conditions locales de sol et de climat ; résistance de ces essences aux atteintes du feu, du gibier et d'autres ennemis. Dans le cas du brûlage périphérique préventif il y a lieu de tenir compte des inconvénients qui peuvent en résulter pour les populations voisines (destruction des réserves de paille pour les toitures, éloignement du gibier, dégradation des pâturages, etc...).

— Compte tenu de l'extrême variabilité des conditions locales, il n'est pas possible de préconiser l'application d'une méthode ou d'une combinaison de méthodes de préférence aux autres.

— Parmi les essences utilisées pour les pare-feux végétaux, l'*Anacardium* semble justifier une mention spéciale en raison de sa grande plasticité.

3) **L'utilisation des feux pour la création et l'aménagement des forêts.**

— La Commission a noté avec intérêt les essais qui ont été faits dans certains territoires en vue de la création de plantations sur brûlis et de leur entretien ultérieur par la méthode de feux courants contrôlés.

— Elle a émis certaines réserves quant à la généralisation de la méthode en dehors des conditions spéciales de végétation et de topographie où elle a été expérimentée.

— Néanmoins, vu ses aspects économiques et techniques favorables, elle a estimé opportun que des expériences dans ce sens soient multipliées.

4) **La dégradation des peuplements forestiers par des facteurs autres que les feux.**

— Ces facteurs sont essentiellement l'exploitation abusive dont la répression est du domaine de la réglementation forestière et l'emprise des défrichements de l'agriculture nomade. Pour celle-ci, les mesures appropriées relèvent de l'organisation des paysans, de l'intensification de l'agriculture, des projets de développement des communautés autochtones ou des plans d'aménagement régionaux en général.

A la suite des travaux de cette Commission, la Conférence **recommande** :

— la poursuite des observations et des expérimentations sur les feux dans des milieux écologiques différents ;

— la poursuite d'expériences de protection totale, notamment appliquée à des peuplements de haute productivité ;

— la multiplication des expériences dans le domaine des pare-feux végétaux et l'échange d'informations sur les espèces utilisables ;

Elle recommande d'autre part que l'application de mesures réglementaires de protection contre les feux dans les zones rurales soit accompagnée d'une propagande adéquate, qu'elle tienne compte des besoins des populations qui doivent toujours être consultées et participer à l'élaboration des plans de mise à feu.

VIII. — EXCURSIONS SUR LE TERRAIN

Le programme d'une première excursion, dans le Mayombe Niari, a comporté :

— la visite des peuplements artificiels de Limba et de la Réserve forestière de Buku N'Situ ;

— la visite du Système d'essai du Service Forestier de Loudima (Plantation en savane) ;

— la visite de l'I. F. A. C. (Institut des Fruits et Agrumes Coloniaux) ;

— la visite de la sucrerie et des plantations de cannes à sucre de la S. I. A. N. (Société Industrielle et Agricole du Niari) ;

— la visite des boisements réalisés par la C. G. O. T. (Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux).

Une deuxième excursion a conduit les congressistes à la Réserve Forestière de Youbi et leur a permis de voir une savane en voie de fermeture et des peuplements d'okoumé d'âges variés.

Ils ont visité enfin des plantations d'*Eucalyptus* sur le plateau de Hinda.